

R E G L E M E N T I N T E R I E U R
D U C H A M P I O N N A T R E G I O N A L D E S C L U B S V E T E R A N S
C R C V é t é r a n s

Ce règlement intérieur définit l'organisation et la gestion du CRC Vétérans de la région Occitanie. Il est un complément au [règlement du CNC Vétérans consultable sur le site de la FFPJP](#).

Composition

Le CRC Vétérans est composé de 40 équipes réparties en une division unique (CRC V). Cette division est composée de 5 groupes de 8 équipes. **Dans la mesure du possible**, ces groupes sont composés par des clubs appartenant aux zones géographiques définies.

Calendrier

- Pour la phase de groupes, **3 phases** en semaine.
1ere phase : semaine 24, 1 match le mercredi, 2 matchs le jeudi
2eme phase : semaine 26, 2 matchs le mardi
3eme phase : semaine 37, 2 matchs le mardi

- Pour la phase finale
2 journées en semaine
1^{er} matin : matchs de barrages
1ere après-midi : ¼ de finales
2eme matin : ½ finales
2eme après-midi : finale et match de classement

- Horaires :
 - o Sur une journée à deux matchs, le premier débutera à 8 heures 30 et le second à une heure déterminée par le jury
 - o Sur une journée à un seul match, il débutera le **mercredi** à 14 heures.

Critères de classement des équipes

Pour effectuer le classement entre toutes les équipes placées au même rang après la phase de groupes, il faut tenir compte les critères suivants :

1. Nombre total de points marqués
- 2 - En cas d'égalité de points au classement :
 - entre 2 équipes : résultat de l'opposition entre elles. En cas de nul, application du critère 3 et si nécessaire 4 et 5
 - entre 3 ou plusieurs équipes : application du critère 1 puis si nécessaire de 3 à 5 à **partir des seuls résultats des oppositions des équipes concernées**. Si le départage permet de classer une ou des équipes avec le critère 1, les autres équipes encore à égalité sont classées en application des critères 2 à 5.
- 3 - Point average général (différence des points Pour et Contre)
- 4 - Total des points « pour » le plus élevé
- 5 – Dans l'opposition entre elles, le nombre total de parties gagnées dans chaque phase de jeu puisque ce nombre est impair (6 TT + 3 D + 2 T = 11)

Phase finale

Les deux premiers classés de chaque groupe participeront à cette phase, soit 10 équipes.

Les premiers de groupe seront classés de 1 à 5.

Les deuxièmes de groupe seront classés de 6 à 10.

Deux matchs de barrage opposeront le premier matin de la phase finale les équipes classées de la 7ème à la 10ème place.

Les rencontres des phases finales seront jouées suivant un tableau préétabli.

Un match de classement aura lieu entre les perdants des ½ finales.

Tableau des oppositions de la phase finale à 10 équipes

- Matchs de barrages
 - Barrage 1 : 7° contre 10°
 - Barrage 2 : 8° contre 9°
- Quarts de finale :
 - 1° contre le vainqueur barrage 2 (Quart 1)
 - 2° contre le vainqueur barrage 1 (Quart 2)
 - 3° contre 6° (Quart 3)
 - 4° contre 5° (Quart 4)
- Demi-finales :
 - Vainqueur du Quart 1 contre vainqueur du Quart 4
 - Vainqueur du Quart 2 contre vainqueur du Quart 3

Le nombre d'équipes participant aux finales nationales sera déterminé par la FFPJP (une équipe en 2026)

Montées et descentes

Création d'un groupe élite pour 2027

Une 1ère division avec un seul groupe de 8 équipes sera créé pour la saison 2027.

Montées

- Tant qu'il n'y aura pas de championnat national, il n'y aura pas de montées.
- Les 8 équipes 1/4 finalistes lors de la saison 2026 accéderont à la 1ère division.
- Les 13 champions départementaux accéderont à la 2ème division.

En 2027, la 2ème division sera constituée de 4 groupes de 8 équipes.

Descentes

13 équipes seront reléguées au niveau départemental (les 8èmes, 7èmes de chaque groupe les 3 plus mal classés 6èmes)

Un classement sera effectué entre toutes les équipes placées au même rang de tous les groupes.

Ce classement sera utilisé pour effectuer d'éventuels repêchages d'équipes.

Aide financière aux clubs

Par journée de compétition, le Comité Régional versera à l'issue de la compétition :

- Une indemnité de déplacement pour 2 voitures selon le barème « Via Michelin » pour une voiture familiale à essence sur le trajet le plus rapide sur le trajet aller-retour entre le lieu de la compétition et l'adresse du siège social du club.
- Un forfait de restauration de 90,00 € par équipe et par journée.

Pour les phases à 3 matchs :

- Si le club est situé à plus d'une heure de route du lieu des rencontres :
 - Une indemnité de déplacement pour 2 voitures selon le barème « Via Michelin » pour une voiture familiale à essence sur le trajet le plus rapide sur le trajet aller-retour entre le lieu de la compétition et l'adresse du siège social du club.
 - Un forfait de restauration de 90,00 € par équipe et par journée.
 - Une indemnité forfaitaire d'hébergement de 150,00€
- Si le club est situé à moins d'une heure de route du lieu des rencontres :

- Une indemnité de déplacement pour 2 voitures selon le barème « Via Michelin » pour une voiture familiale à essence sur le trajet le plus rapide sur les **2 trajets** aller-retour entre le lieu de la compétition et l'adresse du siège social du club pour chaque jour.
- Un forfait de restauration de 90,00 € par équipe et par journée.

Pour la finale, les clubs qualifiés pour la deuxième journée percevront un forfait d'hébergement de 150,00€ sous réserve que le siège du club soit situé à plus d'une heure de route du lieu de la finale et ne percevront qu'une seule indemnité de trajet aller-retour.

Charges du club organisateur

- Terrains
Préparer 24 terrains numérotés et tracés à la ficelle (largeur 3 m. et 12 m. de long au minimum). Si possible les terrains devront être clos par des barrières ou par une corde, placée au minimum à 1 mètre de la ligne extérieure.

MONTEES DESCENTES 2026 – 2027

2026	2027
1	2

CRCV 1 & 2			
CRCV 1		CRCV 2	
2026	2027	2026	2027
	8	8	
		19	19
		13	13
	8	40	32

CODE DE COULEURS

	PARTICIPATION AUX FINALES NATIONALES et accèdent au CRCV1
	MAINTIEN CRCV 1
	DESCENTE EN CRCV 2
	MONTEE EN CRCV 1
	MAINTIEN EN CRCV 2
	DESCENTE EN CDCV
	MONTEES DE CDCV